

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LARDIER VALENÇA
DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES**

SEANCE du 12.12.13

N° 2013-69

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11 Présents: 11

L'an deux mil treize et le 12 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 3 décembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Rémi COSTORIER, René COQ, Jean Claude FAURE, Pierre POUILLARD, Laurent ALLAUD, Raymond PARA, Roger MARTIN, Gérard MEYSSONNIER, Joël ROBERT, Danielle BLANC, Noëlle STEFANI

Secrétaire de séance : ROBERT Joël

Objet : Agrandissement de l'Ecole et Equipement scolaire sur la Commune de Lardier & Valença - Demande de financements.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de l'extension de la 2^{ème} salle de classe par la réhabilitation du local stockage, la création de la cantine et du préau ainsi que les liaisons et séparations entre la cour de l'école et le jardin public. Il rappelle que cette opération fait l'objet d'une procédure de mandat auprès de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette pour le montage du dossier.

Le montant de l'opération est estimé à environ 245 000 € HT et le dossier est en cours de montage.

Le plan de financement est le suivant :

- Conseil Général : 30 %	73 500 € HT
- Etat : 30 %	73 500 € HT
- FEADER : 20 %	49 000 € HT
- Commune : 20 %	<u>49 000 € HT</u>

Coût total 245 000 € HT

Il propose à l'Assemblée de demander une subvention au titre de la DETR 2014, cette opération entrant dans la catégorie d'opérations éligibles suite à la commission départementale d'élus qui s'est réunie le 4 novembre dernier.

Etant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **Approuve** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **Décide** de solliciter de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes pour le financement au titre de la DETR 2014 ;
- **Charge** Monsieur le Maire du suivi de cette demande.

Le Maire

Rémi COSTORIER

